

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 16 AVRIL 2018**

**Nombre de conseillers en exercice 29/ présents : 18/votants :21/absents :8**  
**Date de la convocation : le 10 avril 2018/date d'affichage : le 17 avril 2018**

Le lundi 16 avril 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal de la ville d'Ambilly s'est réuni en séance publique, salle du Conseil au Clos Babuty, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire

Présent(es) : 18 – Messieurs Guillaume MATHELIER et Laurent GILET - Mesdames Marie-Elisabeth BAILLY et Bertilla LE GOC – Messieurs Abdelkrim MIHOUBI, Gérard VERNERET et Jacques VILLETTE Mesdames Alexandrine RABEMANANTSOA, Monique CHARBONNIER-WINGERTER et Chantal PETITJEAN – Mesdames Maria Helena DORA, Angélique MOGUET DE GIOVANI et Gaëlle UNTERREINER – Messieurs Geoffrey REBEL et André SAURON – Mesdames Christiane BORGIS Maria TOURAINE et Antoinette MAURER.

Absent(es) représenté(es) : 3 – Monsieur Jean-Pierre VINCENTI (procuration à Mme Bertilla LE GOC) Madame Fanny MARTIN (procuration à M. Guillaume MATHELIER) – Madame Chantal FAVRE (procuration à Mme Maria TOURAINE)

Absent(es) : 8 – Madame Estelle BOUCHET- Messieurs Noël PAPEGUAY, Stéphane BOUZAOUT –et– Sylvain IMBOURG – Madame Marie-Thérèse MARET – Messieurs Salih KAYGISIZ et Olivier DEMOLIS- Madame Malika FARHI

Après l'appel des conseillers, **M. le Maire** désigne **M. Geoffrey REBEL** comme secrétaire de séance.

**M. le Maire** s'excuse de cette convocation en assemblée. Il explique qu'il s'agit de se mettre en conformité avec une obligation légale de vote des taux et que la notification de l'état 1259 de produit des taxes locales pour 2018 est parvenu en mairie la semaine dernière. Le Débat d'Orientation Budgétaire avait prévu l'absence d'augmentation des ces taxes locales, ce qu'a confirmé le B.P 2018 qui a été présenté et voté comme tel, mais sans connaissance du montant du produit exact attendu pour 2018. De la même manière le Conseil communautaire votera les taux des taxes locales le 18 avril prochain (à la baisse). **M. le Maire** remarque que les préparations des budgets sont de plus en plus contraintes et difficiles. **M. le Maire** précise que le montant attendu pour 2018 du produit des impôts est légèrement supérieur au montant prévu au B.P voté le 29 mars.

**1. QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DÉLIBÉRATION**

**n° 2018- 023 FINANCES – Vote des taxes locales pour l'année 2018**

Monsieur le Maire expose,

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 nous a été transmis le 04 avril 2018 par la Direction générale des Finances Publiques.

Le montant attendu, sans augmentation d'impôts, s'élève à 2 284 058 euros, obtenu en portant les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10,99 %
- Taxe Foncière (bâti) : 14,10 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 33.89 %

**M. le Maire** précise qu'il s'agit encore cette année des plus faibles montants d'imposition de l'agglomération d'Annemasse. **M. le Maire** incite les élus municipaux à faire de la pédagogie au sujet des impôts locaux: « là où il y a de la pédagogie à faire c'est qu'effectivement sur la feuille d'imposition, il va y avoir une augmentation des impôts, parce qu'il y a des augmentations qui ne sont pas liées à celles des besoins communaux, notamment celle d'Annemasse Agglomération, ces augmentations sont aussi les nôtres pour des raisons de financements des grands projets, il peut y avoir aussi une augmentation dans les niveaux supérieurs, le Département ou la Région. Mais cela fait deux mandats que nous n'avons pas augmenté les impôts à AMBILLY ».

Après avoir entendu le rapporteur,  
Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-Approuve les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018 présentés ci-dessus.

## 2- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h24.

Pour affichage, le 17 avril 2018

Le Maire

Guillaume MATHELIER



Le secrétaire de séance

Geoffrey REBEL

